BARÈME D'HONORAIRES

Honoraires de transaction

Applicable à compter du 24/08/2026 — annule et remplace tout barème antérieur. Barème affiché en agence et publié sur notre site, conformément à l'arrêté du 10 janvier 2017.

1 · VENTE — FONDS DE COMMERCE, DROIT AU BAIL, BIEN IMMOBILIER · LOCATION AVEC DROIT D'ENTRÉE

TRANCHE DE PRIX (NET CÉDANT)	OPÉRATIONS CONCERNÉES	HONORAIRES
Minimum de facturation	Hors débits de tabac	**Forfait de 7 000 € HT** soit 8 400 € TTC
Minimum de facturation	Débits de tabac	**Forfait de 8 000 € HT** soit 9 600 € TTC
Jusqu'à 500 000 €	Toutes opérations	**8 % HT du montant de la transaction** soit 9,6 % TTC
De 500 001 € à 1 500 000 €	Toutes opérations	**De 7 % à 5 % HT du montant de la transaction** soit de 8,4 % à 6 % TTC
De 1 500 001 € à 2 000 000 €	Toutes opérations	**4 % HT du montant de la transaction** soit 4,8 % TTC
Au-delà de 2 000 000 €	Toutes opérations	**3 % HT du montant de la transaction** soit 3,6 % TTC

Exemple — cession d'un fonds de commerce au prix de 250 000 € : honoraires de 20 000 € HT, soit 24 000 € TTC.

2 · TRANSACTION — LOCATION SANS DROIT D'ENTRÉE

ASSIETTE	OPÉRATIONS CONCERNÉES	HONORAIRES
Loyer annuel hors taxes	Location de locaux commerciaux sans droit d'entrée	**30 % HT du loyer annuel HT** soit 36 % TTC

Exemple — local loué 24 000 € HT/an sans droit d'entrée : honoraires de 7 200 € HT, soit 8 640 € TTC.

CONDITIONS D'APPLICATION

Les honoraires sont exprimés hors taxes, la TVA au taux légal en vigueur (20 %) s'y ajoutant, sauf mention « TTC ». Les honoraires de transaction sont à la charge du preneur (Acquéreur ou locataire). Les montants s'entendent par opération et sont exigibles dans les conditions fixées au mandat.

EMPLACEMENT N°1 est un réseau d'agences spécialisées en cession de fonds de commerce, immobilier commercial, droit au bail et murs commerciaux. Titulaire de la carte professionnelle transactions sur immeubles et fonds de commerce : Beltina SINTEFF. Barème remis à première demande.